

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Driss SAÏD, Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-113

OBJET : BILAN ANNUEL 2023 DE LA POLITIQUE FONCIÈRE COMMUNALE

DÉLIBÉRATION : 2024-113
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : BILAN ANNUEL 2023 DE LA POLITIQUE FONCIÈRE COMMUNALE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une concession conclue avec elle.

Ce bilan, qui sera annexé au compte administratif, inclut donc les mutations immobilières réalisées en 2023 :

- par la Commune ;
- par la Société Loire Océan Développement dans le cadre de la concession d'aménagement du lotissement de Bagatelle.

I)- MUTATIONS RÉALISÉES PAR LA COMMUNE

1 – Les acquisitions

Les acquisitions réalisées en 2023 représentent une surface globale de 31 744 m² pour un montant de 485 907,01 € et sont ainsi réparties :

- au titre des espaces verts, naturels et agricoles, elles représentent une surface de 14 929 m² pour un montant total de 923,20 € ;
- au titre des équipements publics, elles représentent une surface de 16 815 m² pour un montant de 484 983,81 €.

Le détail de ces acquisitions figure dans le tableau ci-annexé.

2 – Les cessions

En 2023, les cessions ont totalisé un prix global de 381 258,00 € pour une surface de 8 372 m².

La Commune a ainsi vendu :

- des terrains situés dans plusieurs périmètres d'aménagement pour une surface totale de 6 775 m² au prix de 377 600,00 € ;
- divers espaces communs (emprises de voies, cheminements piétonniers) à titre gratuit pour une surface de 1 531 m² ;
- deux emprises de terrain d'une surface totale de 66 m² à des particuliers, moyennant le prix de 3 658,00 €.

Le détail de ces cessions figure dans le tableau ci-annexé.

II)- MUTATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT

1 – Les acquisitions

Aucune acquisition n'a été réalisée dans le périmètre d'aménagement concédé du lotissement de Bagatelle pour l'année 2023.

2 – Les cessions

En 2023, la Société Loire Océan Développement a cédé à titre gratuit à la Commune un terrain de 1 628 m² au titre de la rétrocession anticipée des jardins familiaux de Bagatelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le bilan de la politique foncière de la Commune pour l'année 2023 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024